



BULLETIN MUNICIPAL

2018

LUX



RETROSPECTIVE

2017



LE MOT DU MAIRE

Chères Luxoises, chers Luxois,

En début d'année, nous avons évité le pire face aux crues de la Tille et de la Venelle : le système de téléalarme vous a permis de prendre les premières mesures préventives (barrages, sacs de sable, élévation des meubles et de l'électroménager dans les sous-sols, garages, etc...) ; nous avons été « sur le pont », jours et nuits, pour renforcer les digues, pomper l'eau là où c'était possible, travailler avec les Sapeurs-pompiers, trouver un hébergement pour une personne âgée dont la maison était cernée par les eaux, se préparer au pire mais, enfin, les eaux se sont stabilisées avec l'arrêt des précipitations.



Il faut se rendre à l'évidence, les crues ne seront plus cinquantenaires : nous devons tous nous préparer à affronter de nouvelles crues, de nouvelles inondations, nous devons tous nous résoudre à investir dans du matériel préventif (barrières, sacs autogonflants ou boudins anti inondations, etc...) et surtout, dans ces moments de crise, nous devons rester solidaires, nous épauler, cultiver l'entraide.

Cette année, nous allons travailler, avec vous, à l'élaboration de notre plan local d'urbanisme afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants dans les meilleures conditions et maintenir ainsi l'activité économique et sociale de notre village mais, si nous ne voulons pas que Lux devienne un village

« d'ortoir », il appartient à chacun d'entre nous de le faire vivre (associations), de l'embellir (fleurissement, décorations de Noël), de l'entretenir, chacun selon ses possibilités.

Vous trouverez, dans ce bulletin, une liste non exhaustive des travaux et des opérations menés ces dernières années : sachez que depuis 2014, nous avons perdu plus de 30 400 € de dotations étatiques, l'État se désengage au moment même où nos domaines d'intervention se diversifient et se complexifient.

Je peux écrire, la tête haute, que je fais le maximum pour notre village mais je n'y arriverai pas sans vous, ami(e)s luxois(es).

Votre maire,

Renaud Lehmann





LE CONSEIL 2017

Toujours dirigé, avec beaucoup de brio par son Maire Renaud Lehmann depuis avril 2014, sa composition a été modifiée en 2017 par le départ, pour raisons personnelles, de notre 4^{ème} adjointe et amie, Lara Bur-Delorme. C'est désormais Christel Pouteaux qui succède à Lara en tant que 4^{ème} adjoint en charge des Affaires scolaires et du Fleurissement.



LA MAIRIE

- **Le secrétariat:**

Le secrétariat est assuré par Florence VALA.



Les jours et heures d'ouverture du secrétariat:

Le lundi de 14h à 17h,
le mercredi de 14h à 17h,
le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone: 03 80 75 35 46
Télécopie : 03 80 75 31 64

Courriel : contact@mairie-lux21.fr

Site internet de la commune: www.mairie-lux21.fr

• Les autres employés communaux:

Brigitte BRION, assistante scolaire à l'école maternelle, participe à l'accueil des enfants à la cantine.



Denise SIRDEY agent du service postal, s'occupe de l'entretien des bâtiments communaux et assure la gestion de la cantine scolaire.

Christophe CHATILLON employé technique polyvalent, s'occupe de l'entretien du patrimoine et des espaces verts.



• La salle polyvalente:

Tarifs de location de la salle polyvalente et de la friteuse.

TARIFS	Entreprises et Associations luxois	Usage familial luxois	Extérieurs
La $\frac{1}{2}$ journée	<i>gratuit</i>	30 €	50 €
La journée	<i>gratuit</i>	90 €	120 €
Le week-end	<i>gratuit</i>	150 €	200 €
Location friteuse	<i>gratuit</i>	50 €	100 €

Les modalités précises de location de la salle polyvalente ainsi que de la friteuse (contrat de location) sont disponibles sur le site internet de la commune :

www.mairie-lux21.fr onglet "Vivre à Lux/Salle communale". Pour toute information complémentaire s'adresser au secrétariat.





LA VIE DU VILLAGE

• LES TRAVAUX:

• Le Gazoduc:

Après la Champagne-Ardenne, la construction par GRTgaz d'un gazoduc destiné à sécuriser la distribution du gaz importé dans les ports du nord et du sud de la France, se prolonge en Bourgogne. Le programme « Val de Saône » comporte la réalisation de plusieurs ouvrages: la construction d'une nouvelle



canalisation de transport de gaz naturel d'une longueur de 190 km environ et d'un diamètre de 1,20 m dans les départements de la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or



pour relier les stations de compression de gaz d'Étrez dans l'Ain et de Voisines en Haute-Marne. Le gazoduc traverse trois grandes régions, quatre départements, et 65 communes. Cette canalisation est

enfouie tout au long de son parcours à une profondeur minimale d'un mètre. Des postes de sectionnement (plates-formes de 200 à 300 m² clôturées comportant les organes de sécurité) sont situés tous les 10 à 20 km le long de cette canalisation afin de permettre à GRTgaz d'interrompre en cas de besoin la circulation du gaz naturel. L'emprise du chantier de pose est d'une quarantaine de mètres de large. Les terres agricoles



ont été préservées et devaient être restituées aux exploitants agricoles après la fin des travaux en octobre 2017. Le gazoduc devrait être mis en service en novembre 2018. Les retombées pour l'économie locale sont fortes. Elles sont mesurées par GRTgaz qui indique que l'ensemble du Programme du Val de Saône génère d'ores et déjà un chiffre d'affaire de près de 55 millions d'euros sur les 3 régions traversées, et avec localement, une forte utilisation des hébergements disponibles.



• LES INVESTISSEMENTS:

Quelques investissements, parmi d'autres (voir les Comptes-Rendus 2017 du Conseil Municipal)

- Aménagement des jeux extérieurs à côté du terrain Multisports:

Il a été décidé d'installer des jeux extérieurs pour les plus petits (2/8 ans) à côté du terrain Multisports pour un montant HT d'environ 5000€.

- jeu sur ressort (2/8 ans) 499€ HT,
- Pitchoune (2/8 ans) 4531€ HT.

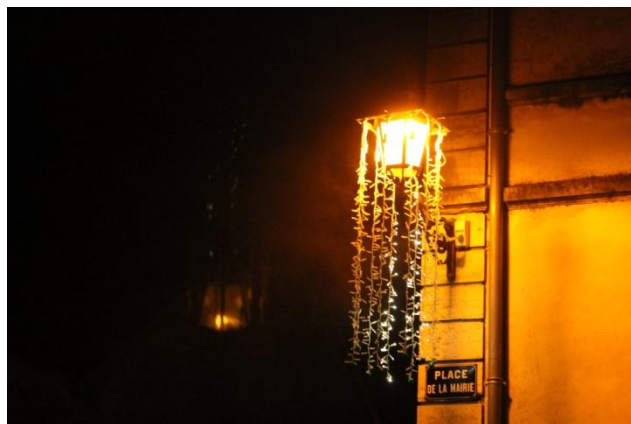
- Réfection du parking de l'ancienne poste et du presbytère:

Pour un montant de plus de 5200€ HT, l'entreprise EUROVIA a procédé à la réfection des parking de l'ancienne poste et du presbytère.

- Raccordement aux réseaux eau et assainissement de parcelles Chemin du puits perdu:

L'entreprise IS TP BOLLET a procédé au raccordement de trois parcelles en zone d'activités, Chemin du puits perdu, pour un montant de 42246€ HT.

- continuité dans l'achat de nouvelles illuminations de Noël ...



• NOTRE FORET:

La forêt de Lux comprend **218ha** de bois communaux soumis au régime forestier. Leur exploitation est confiée aux soins de l'ONF. Les habitants de la commune ont droit moyennant une taxe minime, à exploiter une partie de la forêt délivrée en affouages.

L'équipe au sein de la Commune chargée de sa gestion est composée de:

de gauche à droite:

- Alain Tavernier,
- Michel Monnette,
- Marie-France Rondot,
- Christian Baillet,
- absente sur la photo,
- Christel Pouteaux.



- Des nouvelles de nos bois ...

Cette année, le nouveau plan de gestion de l'ONF (Office National des Forêts) pour les 20 prochaines années a été validé par le Conseil Municipal.

- La vente des bois :

Les affouages 2017 dans la coupe n° 27 (5ha20) ont intéressé 26 affouagistes, le reste de la coupe sera mise en vente pour les affouages 2018.

La vente de bois dans la coupe n°8, 250 m3 de têtes de chêne, a rapporté 52100€.

- Les travaux de l'ONF :

Cette année les travaux auront lieu dans les coupes n°8 et n°30. Ce seront des travaux d'entretien pour la coupe n°8 et des travaux de dépressage et d'éclaircie pour la coupe n°30

- Comprendre les travaux forestiers, les nettoiemnts et les dépressages :

Tout au long de la croissance des peuplements, les équipes de l'ONF veillent à favoriser les plus beaux arbres. Quand ceux-ci dépassent les 3 mètres de haut, les travaux de nettoyage et parfois de dépressage permettent de maîtriser la concurrence et la densité afin d'encourager leur développement.

Les nettoiemnts contribuent par exemple à éviter l'étouffement des essences susceptibles d'être facilement dominées par leurs concurrents, comme le chêne ou les arbres précieux (alisier, merisier ...) Dans certains contextes, ces travaux être associés à un dépressage, qui vise à réduire la densité au sein des essences dites "objectifs". Délicats ces travaux nécessitent de solides compétences techniques (source portail ONF).

• PREVENTION DES CRUES:

Après l'élaboration en 2016 de notre Plan Communal de Sauvegarde, nous avons d'ores et déjà mis en place un service de télé-alerte à la population, un courrier individuel a été adressé à chaque Luxois pour lui permettre de s'inscrire et afin de bénéficier de ce service.

Pour parfaire la prévention et la connaissance du risque de crues, nous mettons à votre disposition un lien fourni par le **service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France (VIGICRUES)**.

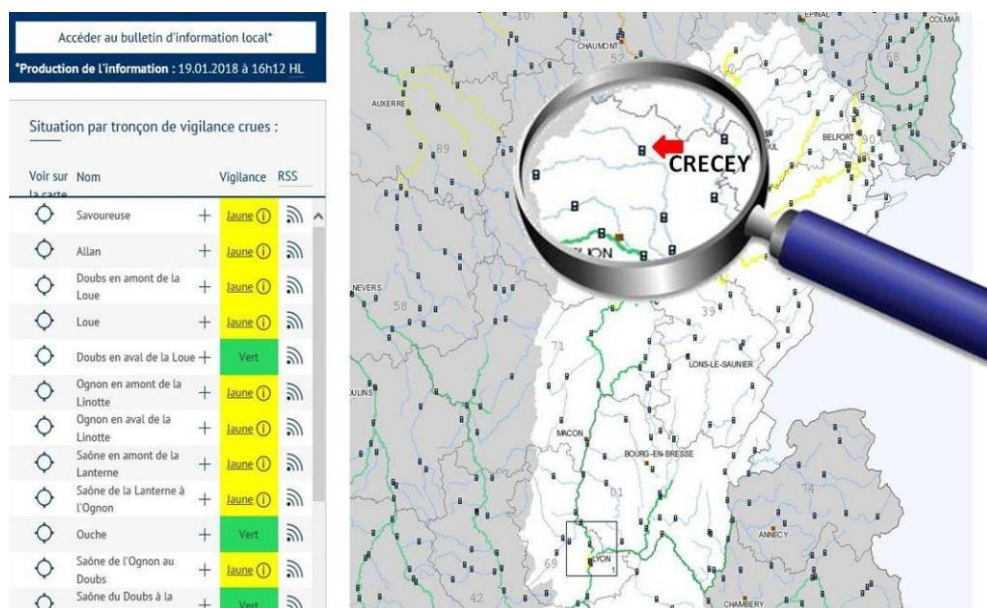
Pour faciliter votre recherche concernant la Tille, nous avons agrandi l'image pour mieux vous situer l'implantation de la station d'observation **concernant particulièrement Lux**.

Cette station se situe à **Crécey sur Tille**.

Après vous être connecté au site "VIGICRUES", via le lien ci-dessous,

Lien : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=18>

La carte suivante apparaît :



Vous avez à votre disposition toutes les stations de surveillance du bassin Saône-Doubs

Cliquez sur le symbole de la carte pour afficher les données de la station (ici dans l'exemple qui nous intéresse "Crécey sur Tille«).

Vous obtenez des données **en temps réel** telles que la hauteur d'eau ainsi que le débit.

Vous avez un autre lien qui vous donne directement les résultats pour la station de Crécey sur Tille :

<http://www.rdbmrc.com/hydrореel2/station.php?codestation=581>



LES ETUDES EN COURS

- Création d'un verger conservatoire :

Une réflexion est engagée pour l'implantation d'un verger de sauvegarde subventionné à 80% par la région Bourgogne Franche Comté. Ce verger composé de fruitiers (5 pommiers, 5 cerisiers et 5 pruniers), sera implanté le long de la Promenade entre les 2 rivières pour un montant HT de 5 645€ dont 70% pris en charge par la Région (coût pour la commune = 1 694€).

- Passerelle accolée au Pont :

Dans le cadre du projet de passerelle accolée au Pont, initié par Marie-France RONDOT, l'étude est toujours en cours. Le Cabinet ARTEIS a présenté deux solutions intéressantes pour la sécurisation de la traversée du pont qui devront être soumises aux services départementaux.

- PLU :

Conformément à la demande de la DDT et après en avoir délibéré, le conseil municipal précise les secteurs à passer en zone constructible sans que cette liste soit exhaustive, elle pourra évoluer au cours de la révision et des différentes réunions. Ce seront certaines parcelles en zones NJ et la parcelle en zone UL.

Une réflexion sera menée sur la fiscalité des terrains à bâtir par le biais la valeur locative cadastrale des terrains constructibles servant à calculer la taxe foncière sur le non bâti.

- Cimetière :

Grâce à la bonne volonté d'une propriétaire voisine du cimetière, nous allons pouvoir aménager une rampe d'accessibilité à notre cimetière pour les personnes à mobilité réduite.



L'ECLAIRAGE

- Eclairage nocturne : Après avoir pris l'attache de plusieurs conseils dont la gendarmerie, il n'y a aucune corrélation entre les récentes tentatives de cambriolages et la coupure nocturne de l'éclairage public ; si le citoyen n'y voit rien, le cambrioleur non plus et il doit s'équiper d'une torche électrique qui le rend facilement repérable dans la nuit.

Afin de poursuivre sa réflexion quant aux économies d'énergies, le conseil municipal sollicite le SICECO pour mener une étude et chiffrer le passage de l'ensemble du parc éclairage public en LED.

Il est toujours demandé à nos administrés de bien vouloir signaler au secrétariat de la Mairie tout dysfonctionnement qui pourrait être observé en matière d'éclairage public.



FLEURISSEMENT



L'association "Fleurs de Lux" participe activement en collaboration avec la Commune au fleurissement de notre village tout au long de l'année.

Courriel : fleursdelux@gmail.com.

Organisé par la COVATI, Monsieur et Madame Michel LECURET se sont vus attribuer le prix de fleurissement des Exploitations agricoles; Madame Ghislaine ROFFI a reçu deux prix, l'un pour le fleurissement de Maison avec jardin, le second pour Décors sur la voie publique. Félicitations aux heureux bénéficiaires.

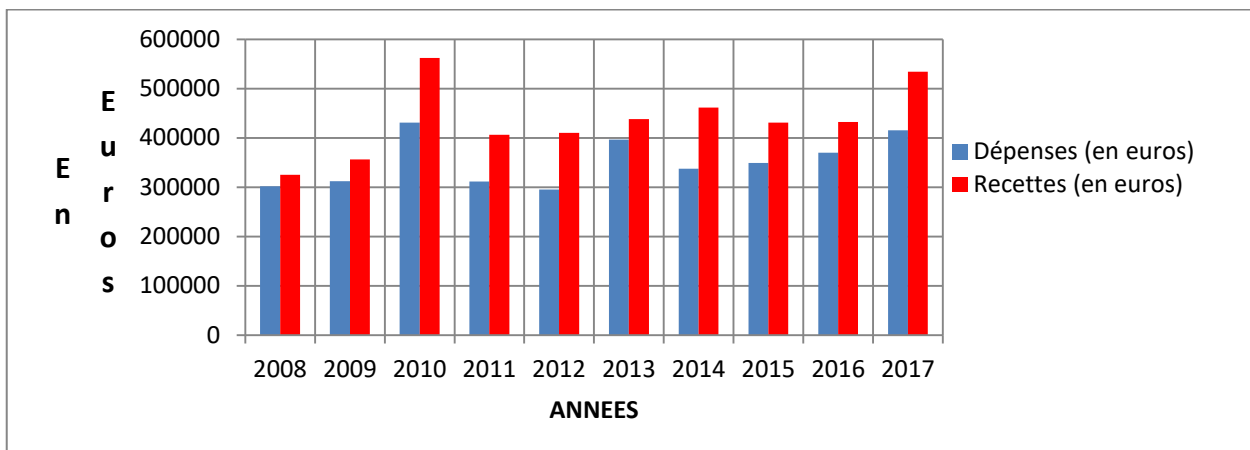




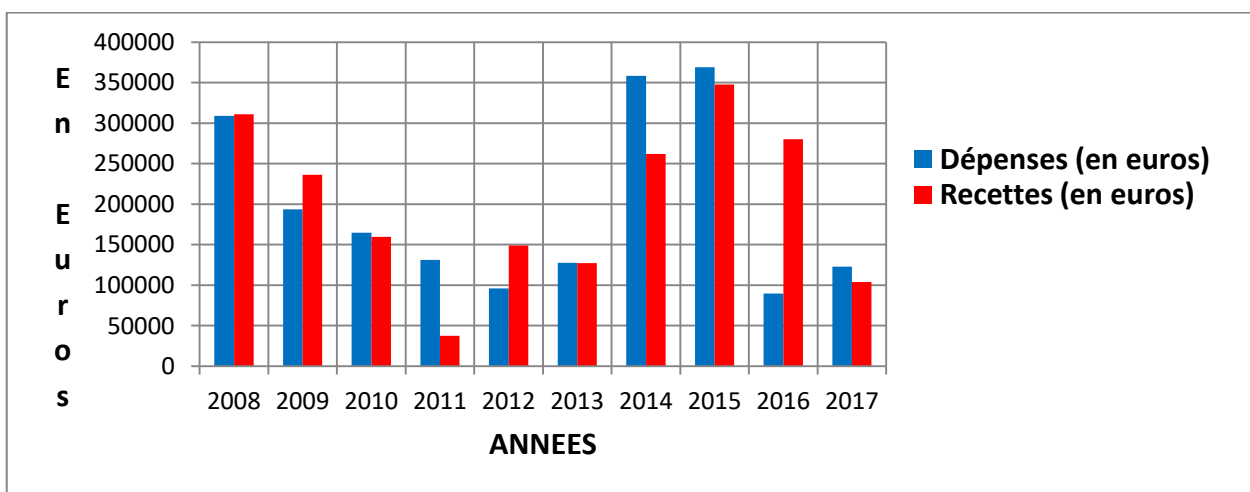
COMPTES ADMINISTRATIFS

- Evolution du compte administratif de la commune:

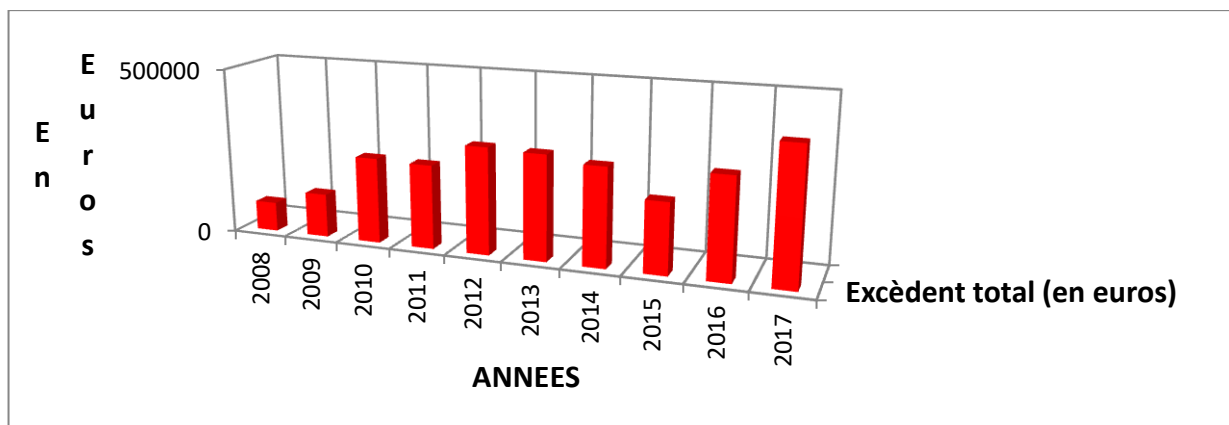
- Fonctionnement:



- Investissement:



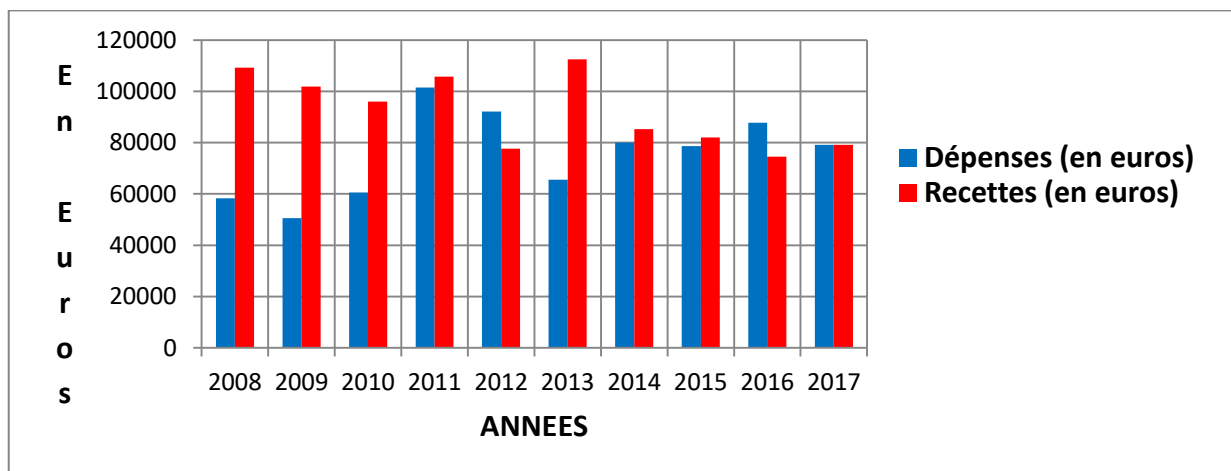
- Excédent total:



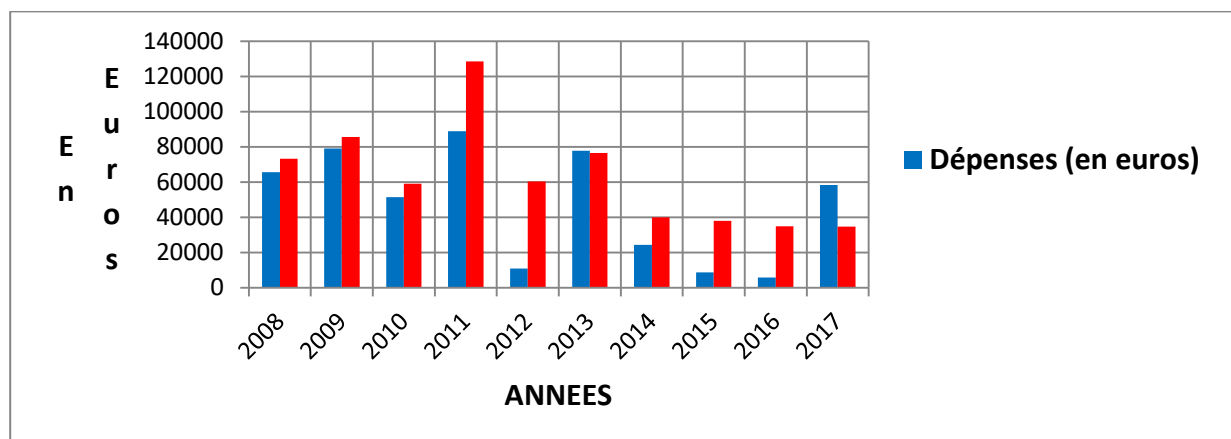
• Evolution du compte administratif eau et assainissement

⋮

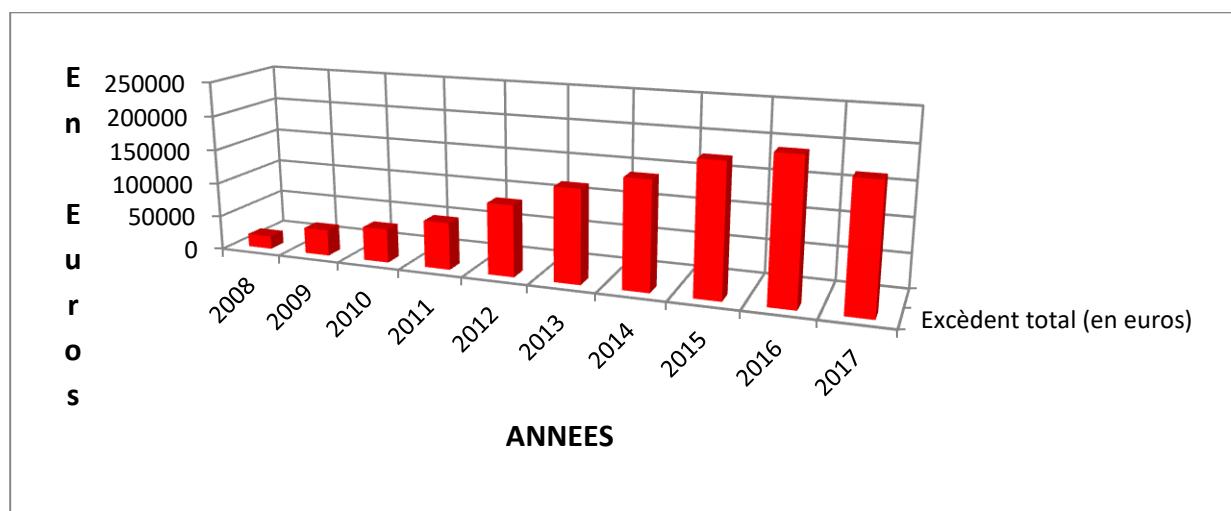
• Fonctionnement:



• Investissement:



• Excédent total:





LA VIE DE NOTRE ECOLE

• La rentrée 2017:

Les effectifs de cette année sont de 57 inscrits contre 55 en 2016.

Effectifs maternelle : PS, MS, et GS, 19 élèves,

Effectifs élémentaire : 38 élèves.

• L'école maternelle:

Madame **Catherine NAZAT**, directrice de l'école maternelle a une classe composée de 19 élèves.



Les élèves de Catherine NAZAT

Rang du fond : Adèle MORFAUX - Chiara VACCARO - Océane PLAT - Daniel GRANGER-MATEUS - Maëllys BEAULIEU - Louis LENEVEU - Kessy PILET,

Rang de devant : Yann COLLARDEY - Manon LALIE - Margaux GUIBERT - Elouan BOUGRELLE - Amélia ZAK - Marie WROBLESKI - Chloé LAZARO - Luna GUERARD

Absents : Enzo LAZARO, Tom NOEL, Léo REBEYRE, Wanie DALMAU

• **L'école primaire:**

Mademoiselle **Laurène VERNOCHE**T, directrice de l'école primaire, classes CP/CE1, a en charge 17 élèves :



Les élèves de Laurène VERNOCHE

rang du bas : Lilou GUIBERT - Louise REBEYRE - Thaïs BEAULIEU - Annouck TOURNOIS - ALEXIS DIRY - Malo RAPHAT

rang du milieu : Alexandra WROBLESKI - Maëlys BRAVIN-LEGRAND - Loïc QUILLERY - Théo LECURET - Tom LENEVEU

rang du haut : Justin NOIROT - Clémence BARATO - Inès DUFOUR - Athénaïs LOUAT-FONT - Emma MERLIN

Absent : Makcim HOHOL

Madame **Mélanie MASSON**, institutrice, classe **CE2/CM1/CM2**, enseigne à 21 élèves :



Les élèves de Mélanie MASSON

rang de derrière : Méline QUILLERY - Emma LACRUCHE - Clémence LACRUCHE - Alexis LOUAT-FONT - Lucas PLAT - Nolan ABAD

rang du milieu : Maxence BRIDOT - Antoine BERTILLON - Paul LACRUCHE - Jérémie TOURNOIS - Vitalii BOICHUK

rang de devant : Quentin SWIECH - Clovis ABAD - Marion DIRY - Soän BOUCHON - Jeanne MORFAUX - Rose LALIE

tout devant : Ninon SAURIAT - Noé RAPHAÏ - Alina DRAGOMIR

Absent : Wiktor ZAK.

- **La cantine:**

La fourniture des repas pour la cantine est toujours assurée par la société Estredia. Une très nette amélioration de la qualité de plats est apparue depuis le choix de cette société, satisfaisant pleinement le goût des petits et des grands.

Le prix du repas scolaire reste encore inchangé mais à compter de la rentrée 2018 de nouvelles dispositions seront appliquées.

Depuis la rentrée de septembre 2017, la restauration scolaire est devenue une compétence de la COVATI.

Il existe à présent une cohérence d'intervention : le temps méridien était porté par deux collectivités, les communes pour toute la partie « repas » et la Communauté de Communes pour le temps périscolaire.

Dès la prochaine rentrée, chaque enfant de la COVATI se verra proposé le même repas (actuellement trois sociétés prestataires livrent les repas).

Ce transfert a entraîné, une équité en matière de tarif puisque le prix de vente du repas est de 3.20 euros pour les enfants qui résident sur le territoire de la COVATI. Souplesse dans l'organisation mais aussi simplification pour les communes qui n'auront plus à gérer ce service et qui ne porteront plus les investissements ont été également des arguments en faveur du transfert de la compétence. Chaque maire reste sollicité pour définir le cahier des charges confié au futur prestataire commun et invité à participer aux commissions de suivi du service.

Dans les 9 cuisines dites "satellites", en liaison froide, le respect des normes en termes d'équilibre alimentaire, de sécurité sanitaire et la formation des agents seront les préoccupations principales. Un plan pluriannuel d'investissement sera créé afin de maintenir un niveau élevé d'équipement tant dans les cuisines que dans les salles de restauration.

La COVATI continue de prendre en compte le confort des enfants lors de la prise du repas, dans un environnement rendu agréable par l'aménagement des locaux, l'adaptation du mobilier et en faisant attention aux nuisances sonores. L'organisation d'animations dans le cadre d'ateliers de découverte est poursuivie tout comme la valorisation du patrimoine culinaire, la promotion des produits de bonne qualité, la découverte des odeurs, des saveurs. Il est important pour les élus de la COVATI de sensibiliser les enfants à une meilleure prise en charge de leur alimentation et donc de leur santé.

Le transfert de la compétence restauration est important également au regard du projet pédagogique mis en oeuvre durant la pause méridienne. Environ 70 animateurs assurent l'encadrement durant ce temps qui se doit d'être un moment de partage, de bien-être, de convivialité mais aussi d'apprentissages et de découvertes. (photo ci-dessous, atelier chocolat)



Une nouvelle application informatique vient faciliter la gestion du service. Les processus de saisie des inscriptions et de pointage des présences permettront de raccourcir les délais de facturation.

Les familles qui ne recevront désormais qu'une seule facture, pourront toujours régler en ligne et auront accès à un espace réservé afin de gérer leurs inscriptions, non seulement pour les temps de restauration mais aussi pour les temps périscolaires et les vacances.

- **L'investissement de la commune:**

La commune alloue à l'école un budget moyen de 52 € par élève.

A cela s'ajoute les subventions « ponctuelles » accordées pour les sorties, les voyages de l'école, l'acquisition de nouveaux matériels.

- **Les parents d'élèves:**

Les parents d'élèves sont représentés par **Mesdames Berthelot, Bordet, Lacruche, Lecuret, Tournois, Wroblewski**, parents délégués.

- **Aide aux devoirs:**

Une aide aux devoirs à lieu tous les mardi et jeudi à l'école de Lux (dans la salle de l'ancienne bibliothèque) et cela depuis plusieurs années.

Cette aide est assurée bénévolement et en concertation avec les enseignantes de l'école de LUX par **Mesdames Annick Colin, Dominique Cruyt, Anne Denizot, Anne-Marie Lavoignat, Christel POUTEAUX, Marie-France Rondot et Monique Vignet.**



LES MANIFESTATIONS, LES EVENEMENTS

- **Le 8 mai:**

C'est sous un ciel maussade, que la commémoration de l'armistice de 1945, s'est déroulée ce 08 mai, de façon traditionnelle, par le dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur offert au café-restaurant, l'Entracte.



- **Inauguration du square du 19 mars 1962**



L'inauguration du Square à la mémoire d'André DESCHAMPS, Enfant du pays, tombé pour la France en Algérie le 30 octobre 1960, s'est déroulée le samedi 20 mai en présence de nombreux Luxois, avec de nombreux anciens combattants d'Algérie et la participation de la F.N.A.C.A. Comité départemental de la Côte d'Or. Une stèle a été posée à l'entrée de la Promenade "Entre les deux rivières".

• Le 14 juillet:

Malgré une météo mitigée, la journée a commencé par le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

L'apéritif offert par la municipalité à toutes les personnes présentes, le buffet préparé par le café-restaurant l'Entracte ont été très appréciés.

Les réjouissances ont repris dans l'après-midi avec des jeux pour les plus jeunes (tir au pistolet à eau, pêche miraculeuse pour les plus petits, chamboule-tout ...) et le concours de quilles ouvert aux adultes comme aux adolescents.

Le feu d'artifice tiré cette année depuis le Pont du Chemin de Fer, mis en oeuvre, avec brio par notre ami Michel Monnette, a enchanté petits et grands. .



• Le "Fantastic Picnic":

C'est sous un soleil de plomb, à l'initiative de la Covati et de la Commune de Lux, que s'est déroulé le 23 septembre dernier, place du Lavoir dans le cadre de sa 7ème édition, le "Fantastic Picnic".



Organisé dans la cadre de la Fête de la Gastronomie, ce rendez-vous allie convivialité, patrimoine et ravissement des papilles.



De nombreux gourmets et gourmands s'étaient inscrits pour déguster le pique-nique, venant des quatre-coins du territoire de la Covati.



Tout au long de cette journée festive les participants pouvaient entre-autres, s'adonner aux joies d'une ballade en calèche ou s'exercer à l'art de la taille de la pierre

• La nouvelle bibliothèque:



La bibliothèque en rénovation



Les bénévoles en pleine action d'aménagement



Après d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes, le déménagement des ouvrages a été effectué courant juin par les bénévoles.



La nouvelle bibliothèque spacieuse et lumineuse

La nouvelle bibliothèque a été inaugurée le 16 septembre dernier, en présence de M François Sauvadet Président du Conseil départemental, de M Charles Barrière Conseiller général, les maires de communes voisines et de nombreux Luxois impatients de découvrir les nouveaux locaux.



François Sauvadet
et Renaud Lehmann



Le public



Les auteurs présents
dédicacent leurs oeuvres



Renaud Lehmann, François Sauvadet,
Charles Barrière et Corinne Seguin,
responsable de la bibliothèque



Les bénévoles qui participent à la vie de
la bibliothèque



Après la visite, et pour des raisons de commodité, le Maire, Renaud Lehmann a accueilli toutes ces personnes pour le discours inaugural et le verre de l'Amitié, dans la salle polyvalente.



• Le 11 novembre :



C'est sous la pluie que notre Maire, Renaud Lehmann a commémoré le 11 novembre 1918 par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts et au cimetière afin d'honorer la mémoire des Luxois tombés au champ d'honneur.

Il a ensuite offert le vin d'honneur et du souvenir aux personnes présentes, au café restaurant l'Entracte.

• Le marché de Noël:



Le second marché de Noël organisé par la Commune, les Associations luxois, les Ecoles, les Parents d'élèves et de nombreux bénévoles s'est déroulé le dimanche 26 novembre place de l'Eglise.



Une vingtaine d'exposants (artisans, commerçants, associations...) avaient leurs stands sur la place de l'Eglise et sur le parking du presbytère.



Les visiteurs nombreux ont eu tout loisir de se restaurer et de se réchauffer en dégustant un bon vin chaud ou un chocolat à l'impressionnante buvette trônant sur la place.

Dans la matinée, les enfants des écoles ont, sous la direction de leur institutrices, interprété plusieurs chants dans l'église, l'après-midi a eu lieu un concert de marimba et de violon où Loïc Sagot et Karlos Marco-Raya ont exécuté des pièces baroques et modernes, de Bach à Piazzolla. Sur le perron de la mairie, les enfants ont exécuté sous la direction de Madame Julie Leneveu des chorégraphies et chants. Tout au long de la journée, des animations ont eu cours dans la nouvelle bibliothèque, notamment un spectacle d'ombres. Le marché a pris fin vers 18 h.



• Le spectacle de Noël:



La récitante et les enfants



La magie du conte

Samedi 16 décembre lors d'un après-midi festif organisé à la salle des fêtes de la commune, se sont déroulées les réjouissances de Noël . Le Maire et les Elus ont convié, les enfants du village et leurs parents à assister "Aux Contes Mandarine", contes et enchantements présenté par la compagnie La Carotte.



Le Père Noël et les enfants M le Maire aide le Père Noël Dans les bras du Père Noël

Le Père Noël est venu pour distribuer, à la fin de cette représentation, aux enfants présents, des sachets de friandises. Petits et grands ont pu profiter de boissons chaudes et de brioche offerts par la commune.

• Les colis pour nos Aînés:

Courant décembre, nos Aînés, âgés de 70 ans et plus, ont reçu des mains de l'équipe municipale leur colis de Noël. Ce sont 63 paniers garnis qui ont été ainsi distribués.





LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

- La bibliothèque:

La bibliothèque est ouverte depuis novembre 2004. Le prêt des livres est entièrement gratuit.

Elle fonctionne grâce aux bénévoles qui se dévouent corps et âme, à l'accueil du public, à l'accueil des classes d'enfants et au portage d'ouvrages aux Luxois qui ne peuvent se déplacer.

Ces bénévoles sont (par ordre alphabétique) : Mesdames Jocelyne Cannard, Annick Colin, Martine Journet, Marie Lacroix, Marie-Claude Lehmann, Andrée Parizot, Christel Pouteaux, Aurore Seguin, Corinne Seguin, Monique Vignet.



Absentes sur la photo: Mesdames Annick Colin, Martine Journet, Marie Lacroix, Aurore Seguin, .

A ce jour, c'est une centaine de lecteurs qui sont inscrits ainsi que les trois classes de notre école. Nous possédons plus de 4000 ouvrages en fonds propres et disposons de 400 ouvrages de prêt de la médiathèque de Côte d'Or qui sont renouvelés deux fois par an.

Nous recevons chaque année plusieurs dizaines d'ouvrage en dons.
Ce sont 2500 livres environ qui ont été empruntés en 2017.

Les élèves des trois classes ont accès à la bibliothèque toutes les 3 semaines pour des activités organisées sur une séance de 45 minutes et peuvent emprunter à ce moment un ouvrage.

Un vendredi chaque mois, la bibliothèque reçoit les assistantes maternelles et les parents qui ont des enfants âgés de moins de trois ans.

La bibliothèque propose toute l'année des expositions et des animations pour petits et grands. Celles-ci sont annoncées par voie d'affichage sur les panneaux municipaux ou dans les boîtes aux lettres.

- **Les animations**

- En 2017:
 - ❖ 16 septembre, inauguration,
 - ❖ 28 octobre, Halloween contes et bricolage à la bibliothèque,
 - ❖ 26 novembre, spectacle d'ombres dans le cadre du Marché de Noël,
 - ❖ 9 décembre, animation de Noël avec la venue du père Noël.
- Pour 2018:
 - ❖ En mars, exposition sur le thème "C'est bon pour les bébés"
 - ❖ En septembre, dans le cadre des journées du patrimoine (thème à définir),
 - ❖ Début novembre, Halloween soirée contes
 - ❖ En décembre, animation de Noël.

- **L'accueil et les horaires:**

La permanence pour le public est assurée par Mesdames Jocelyne CANNARD , Marie Lacroix, Christel POUTEAUX, Corinne SEGUIN, Aurore SEGUIN et Monique VIGNET.

Pour l'accueil des classes, ce sont Mesdames Annick COLIN, Martine Journet, Marie-Claude LEHMANN et Andrée PARIZOT. (Mesdames Christel POUTEAUX, Aurore SEGUIN et Corinne SEGUIN suppléantes), qui reçoivent les enfants.

Le portage des livres à domicile est assuré par mesdames Annick Colin et Monique Vignet.

Jours et heures d'ouverture (horaires à **vérifier** sur le site de la bibliothèque ou sur le panneau d'affichage) :

- Un mardi sur deux de 15h30 à 17h,
- Un mercredi après-midi de 15h30 à 17h,
- Un vendredi de 17h à 18h30,
- Un samedi sur deux de 15h30 à 17h.

Pour les vacances voir l'affichage à la bibliothèque.

Fermeture annuelle: août.

• Les associations:

- Subvention annuelle aux associations luxois :

Le conseil municipal octroie cette année, une subvention annuelle de 200 € aux associations luxois suivantes : Club de l'Age d'or, Comité de Jumelage, Etoile sportive, Foyer rural, Arthélux et Fleursdelux. De plus et à titre exceptionnel ont été attribué une subvention exceptionnelle de 500€ au Comité de Jumelage pour célébrer la 20ème rencontre avec LUX 31 et une subvention de 500€ au Foyer rural pour le spectacle de qualité qui a été proposé lors de l'inauguration de la bibliothèque.

• "Arthelux"

- Président: M. **Stéphane BOUCHON**,

Saluons cette toute nouvelle association née fin 2013, qui a pour objectif "la création d'un terrain d'expression, d'échanges et de rencontres culturelles" sous forme d'expression théâtrale, par exemple. Vous recevrez des informations complémentaires en contactant l'adresse internet ci-dessous :

arthelux21@gmail.com

Pour info: l'Atelier Théâtre a repris depuis début octobre. Un petit rappel pour les horaires:

- Groupe des enfants (primaire), le vendredi de 17h30 à 19h30
- Groupe ado (collège, lycée), le vendredi de 20h à 22h
- Groupe adulte, le mercredi de 20h à 22h

• "Club de l'Age d'Or"

- Présidente: Mme **Andrée JORAND**, tél: 03.80.75.34.45

Cette association comprend une dizaine d'adhérents qui se réunissent un mardi sur deux, dans la bonne humeur pour un après-midi de jeux de cartes (tarot) et de scrabble en se terminant par un goûter.

• "Lux Culture et Loisirs"

- Présidente: Mme **Isabelle BACHOTET AIMO**, tél: 03.80.75.31.85

Chaque année, Lux, Culture et Loisirs propose différentes animations.

• "Fleurs de Lux"

- Présidente: Mme **Jocelyne CANNARD**, tél: 03.80.75.50.26

Trucs, troc, échanges, conseils ... pour tous, toutes celles qui ont la main verte ou qui voudraient l'acquérir ... Contact : **fleursdelux@gmail.com**

• "Foyer Rural"

- Président: M. **Jacques REUMAUX**, tél: 03.80.75.38.24

Les objectifs sont de participer à l'animation du village et de le faire connaître. Le Foyer participe à de nombreuses manifestations luxoises (vide-grenier, fête de la musique, expositions ...).

- **"Etoile Sportive de Lux Section Tennis"**

- Président: M. Richard PLAT

- L'association "Etoile Sportive de Lux" assure la gestion du court de tennis.

- Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'un des membres du bureau: Alain LALIE, Philippe SAUVAGEOT, adresse internet:

- etoilesportivedelux@yahoo.fr

- **"Comité de Jumelage"**

- Président: M. Nicolas BACHOTET, tél: 03.80.75.31.85

- Le comité de Jumelage de Lux en Côte d'Or avec Lux en Haute Garonne est une association "loi 1901", mise en place pour fidéliser les relations entre les Luxois de Côte d'Or et ceux du Lauragais.

- **"Saint Michel"**

- Président: M. Bernard BACHOTET, tél: 03.80.75.35.59

- Cette association participe à l'entretien d'un des joyaux de notre patrimoine communal, l'église.

- **"La Gaule Luxoise"**

- Président: M. Fabrice CARTAUT, tél: 03.80.75.35.41

- Cette société de pêche gère l'étang de la Venelle situé à 3 kilomètres du village, en direction de Véronnes. Contactez le président pour tout renseignement.

- **"La Diane"**

- Président: M. Pascal SCHULTZ, tél: 03.80.75.33.02

- C'est la société de chasse du village. Contactez le président pour tout renseignement.

- **"La Truite Luxoise"**

- Président: M. Denis POUTEAUX,

- Cette société de pêche gère le parcours des deux rivières qui irriguent notre commune: la Tille et la Venelle. Elle est mise "en sommeil" depuis le début 2016, date de la mise en application de la nouvelle loi européenne concernant la gestion des cours d'eau. Les cartes de pêche pour Lux sont à prendre auprès de l'AAPPMA La Saumonée à Is sur Tille.



LES SERVICES

• Les assistantes maternelles:

Isabelle BACHOTET AIMO, 2 rente de Dame Alix, Tél : 03 80 75 31 85

Sonia BOISSET, 4C route de Spoy, Tél: 03 80 75 35 94, 06 60 04 92 89

Claire GARNIER, 4B route de Spoy, Tél : 03 80 95 33 50

Angélique LACRUCHE, 16 rue de Saulx-Tavannes, Tél : 03 80 75 37 08

Charlène LACRUCHE, 4 ter rue de la Tille, Tél : 03 80 75 73 32

Jennifer MERLIN, 8 rue de la Venelle, Tél: 06 14 12 55 49

Michèle RINQUIN, 3 rue du Val d'Ogne, Tél : 03 80 75 31 99

Corinne SEGUIN, 2 rue de la Gare, Tél : 03 80 75 39 07

Aurélien TOURNOIS 11 rue de l'Egalité, Tél : 06.64.10.07.16 (WE vendredi inclus).

Elles accueillent les enfants en bas âge à leur domicile lorsque les parents travaillent.

Pour toute information sur les modes de garde dans notre commune, vous pouvez contacter la COVATI :

Le Relais Petite Enfance

21 rue du Général de Gaulle

21120 Is-sur-Tille

Tél : 03 80 75 57 42

Structure Multi accueil

21 rue du Général de Gaulle

21120 Is-sur-Tille

Tél : 03 80 75 52 42

• La poste:

L'agence postale à Lux est gérée par **Denise SIRDEY**.

Cette agence se situe dans un local de la cour de la mairie.

Les heures et jours d'ouvertures sont:

Le lundi de 15h30 à 16h30,

le mardi de 8h à 10h,

le mercredi de 17h à 19h,

le jeudi de 8h à 10h,

le vendredi de 8h à 11h.

On peut y effectuer toutes sortes d'opérations comme:

- l'envoi de courrier ordinaire, de recommandés avec ou sans avis de réception, de colis (Colissimo, Europe, International),
- l'achat de timbres, classiques ou de collection, d'enveloppes pré-timbrées à l'unité ou en nombre (10, 100), d'emballage Colissimo, de recharge téléphonique pour les opérateurs partenaires de la Poste,
- retrait d'argent pour les personnes titulaires d'un compte à la Poste (CCP ou épargne), retrait de tous les produits faisant l'objet d'un avis de réception et plein d'autres possibilités.



Téléphone : 03 80 75 35 31

• Les commerçants et artisans de Lux:



**PROFESSIONNELS
EN PIERRE RECONSTITUÉE
ET BÉTON DÉCORATIF**

Tél. : 03 80 75 22 22

SARL BACHOTET Agri TP Environnement

1, rue de la gare

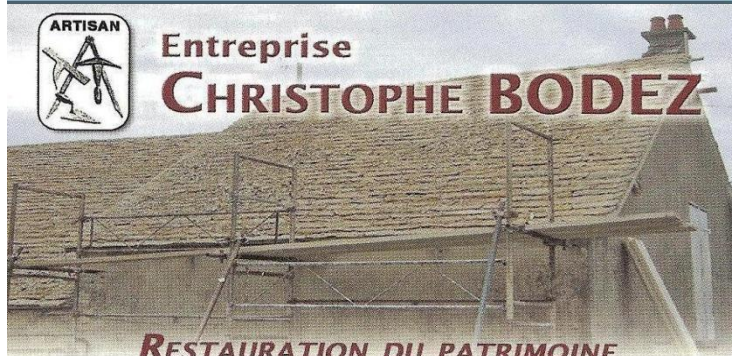
21120 LUX

Tel : 0380753559

Travaux Agricoles, Terrassement, Broyage et élagage

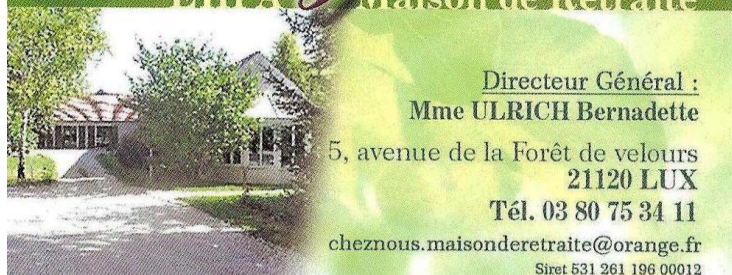


**Entreprise
CHRISTOPHE BODEZ**



**RESTAURATION DU PATRIMOINE
ASSÈCHEMENT ET TRAITEMENT DE L'HUMIDITÉ**

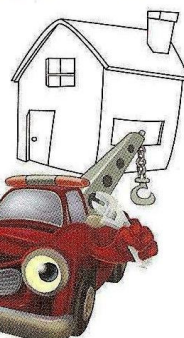
"Chez Nous"
EHPA Maison de Retraite



Directeur Général :
Mme ULRICH Bernadette
5, avenue de la Forêt de velours
21120 LUX
Tél. 03 80 75 34 11
cheznous.maisonderetraite@orange.fr
Siret 531 261 196 00012

Auto Home 21

Le Garage Mobile



Entretien et réparations véhicules
toutes marques à domicile.

Montage de pneus.

Dépannage / Remorquage.

06 79 16 06 00

SIRET : 82428242000010

autohome21garagemobile@gmail.com

**BARATO
établissements**

**Couverture
traditionnelle**

Tél. : 03 80 75 31 25



**Boulangerie
pâtisserie
du Moulin**

Christophe GUILLERME

Tél. : 03 80 75 37 63



**Christian COLIN
Travaux publics**

Tél. : 03 80 75 34 57

Rémy DAUJON
Ingénieur conseil

tél. : 06 08 51 22 95



DIJON CÉRÉALES

Tél. :
03 80 75 34 20

L'Entracte

Bar - Restaurant

6 rue Saulx-Tavannes
21120 LUX
Tél. 03 80 75 34 49



I.D.E. sas

*Impression
Design Emballage*

Tél.: 03 80 95 47 96



Philippe LAPIZE DE SALEE

03 80 75 90 70

06 13 25 44 47

**3 Place de l'Eglise
21120 LUX**



Conseiller en Immobilier Côte-d'Or

philippe.lapizedesalee@optimhome.com

www.lapizedesalee.optimhome.com

AGENT COMMERCIAL - RSAC : 333 667 319 DIJON



Maçon de père en fils depuis 1969

SARL LACRUCHE FILS

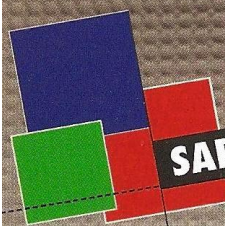
21120 LUX

- Maçonnerie, Rénovation, Placoplâtre
- Aménagement des Combles
- Ravalement de façade, Réfection de murs en lave
- Aménagement Extérieur, Dallage, Pavés

16 rue Saulx Tavannes - 21120 LUX
Tél. : 03 80 75 37 08 - Fax : 03 80 75 32 20

Port : 06 74 36 56 58

e.mail : lacruchefils@yahoo.fr



SARL LEHMANN RENAUD PÈRE ET FILS
*Carrelage, Faïence, Pierre et Escalier
Moquette, Parquet collé et flottant*

3, chemin de la Terrière 21120 LUX
Tél./fax 03 80 75 35 73 ♦ 06 81 65 33 78
lehmann.carrelage@wanadoo.fr ♦ www.lehmann-carrelage.fr



06 20 66 46 71

Médéric BAILLET

medomus21@gmail.com



Collecte de céréales
tél. : 03 80 75 38 92

Philippe MANSON

SERVICES AUX PARTICULIERS

06.47.08.59.30

09 rue du Val d'Ogne
21 120 LUX
phil.man21120@gmail.com
SIRET : 813 590 296 00014



M.J.D.M.
AGENT PEUGEOT

Mohamed Jibrane
Agent
Route de Tilchatel
21120 Lux - France
Tél +33 (0)3 80 75 34 48
Fax +33 (0)3 80 75 37 90
mohamed.jibrane@wanadoo.fr

www.peugeot.com

TRANS T.P ACTIVITES
TTPA

Transports travaux publics

tél: 03.80.75.34.15

T.L.G.



Transports L'HOMEL GUILLAUME

2 bis impasse L. de Vinci

21120 LUX

Tél: 06 84 70 84 59

Fax: 03 80 75 36 73





L'ETAT CIVIL

Les naissances:

Félicitons les heureux parents de:



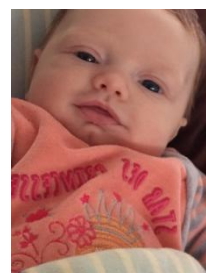
Gabin HUART SANTROT né le 4
avril 2017 à Dijon,

Louise BELLETEIX née le 16 juin
2017 à Dijon,



Maéna LEHMANN-TAVERNE née
le 27 août 2017 à Dijon,

Lucie OLLMANN née le 11
novembre 2017 à Dijon,



Apolline GUIBERT née le 19
novembre 2017 à Dijon,

Célia FERRIEZ née le 6 décembre
2017 à Dijon,



Les mariages:

Sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à **Cécile ROBINEAU** unie à **Charles LAW-KI**, le 12 août 2017; ainsi qu'à **Muriel PERRIN** unie à **Jacques DECHASSE** le 9 septembre 2017.

Les décès:

Nous présentons nos condoléances aux familles de :

Andrée Henriette NICOD, décédée le 11 janvier 2017,

Hedwig Martha OPPLIGER épouse **SEGUIN**, décédée le 16 janvier 2017,

Jean-Louis NOËL, décédé le 20 février 2017,

Louise Renée Charlotte DESCOINS, décédée le 6 mars 2017 ,

Bernard Maxime BOULEROT, décédé le 12 mars 2017,

Nicole Chantal Bernadette VALLEE épouse **LAGRANGE**, décédée le 13 juillet 2017 ,

Thierry Henri Lucien NOËL, décédé le 30 juillet 2017 ,

Simone RAILLARD née **BARDON**, décédée le 8 septembre 2017 ,

Gérard Marie CANAT, décédé le 10 septembre 2017 ,

Marie-Thérèse JAPIOT, décédée le 4 octobre 2017 ,

Renée Emma CHARLET, décédée le 10 décembre 2017 ,

Pierre JORAND , décédé le 25 décembre 2017.





VIE COMMUNALE, VIE PRATIQUE

• Ordures ménagères et encombrants:

Collecte du verre :

Nous attirons votre attention sur les modifications qui ont pris effet au 1er janvier 2017 concernant le ramassage du verre collecté dans la caisse verte. Désormais l'apport volontaire est de rigueur dans les conteneurs répartis en deux points dans notre village, cela à proximité de chacun des deux anciens lavoirs.

Encombrants :

Ce qui peut être collecté :

- Objets d'origine sanitaire : wc, bidet, lavabo, baignoire, robinetterie ...
- Objets d'origine ménagère : réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière ...
- Objets divers : vélo, cyclomoteur, poêle à bois, tuyau, fenêtre, volet, porte ...
- Vieux mobilier : canapé, lit, armoire, chaise, buffet, table ...
- Matières diverses : cartons pliés, ferraille, non-ferreux, cartons de linge, bibelots, livres ...

La Communauté ne ramasse pas le papier, ni le verre.

Objet refusés :

- Objets très lourds et volumineux,
- Produits toxiques et dangereux, peinture, vernis, produits de traitement,
- Batteries usagées, pneus sans jante,
- Gravats, déchets végétaux ...

Les habitants sont invités à déposer leurs objets encombrants au plus tard à 8h du matin le jour du ramassage. Les communes qui ne seraient pas ramassées le jour prévu le seront dès le lendemain.

Les personnes désirant vider leur maison ou leurs dépendances doivent impérativement prendre contact avec la Communauté.

La collecte s'effectuera, cette année mardi 18 mai 2018.

• Etat civil et cadastre:

Etat civil:

La commune de Lux est inscrite désormais sur service-public.fr.

Maintenant les personnes peuvent aller directement sur ce site pour toutes demandes d'acte d'état civil (La secrétaire de mairie reçoit une alerte par mail et traite directement les demandes).

Carte nationale d'identité, passeport, PACS:

- Carte nationale d'identité:

Depuis le 22 mars 2017, les demandes se font à la Mairie d'Is sur Tille ou toute autre mairie équipée en biométrie.

Vous pouvez remplir une pré-demande sur le site suivant :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

La mairie d'IS SUR TILLE vous accueille pour ce nouveau service, pour les dépôts et retraits de dossiers:

- Du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30

- Les samedis des semaines paires : de 10h00 à 12h00 et uniquement sur rendez-vous.

- Passeport:

La Mairie de Lux n'est pas équipée d'une station biométrique. En Côte d'Or, vous devez vous rendre dans l'une des vingt mairies suivantes : **IS SUR TILLE (03.80.95.02.08)**, DIJON, AUXONNE, ARNAY-LE-DUC, BAIGNEUX-LES-JUIFS, BEAUNE, CHATILLON-SUR-SEINE, CHENOVE, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, FONTAINE-LES-DIJON, LIERNAIS, MIREBEAU-SUR-BEZE, MONTBARD, NUITS-SAINT-GEORGES, QUETIGNY, SAINT-SEINE-L'ABBAYE, SEMUR-EN-AUXOIS, SOMBERNON, SEURRE, TALANT.

- PACS: (pacte civile de solidarité)

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexes différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Le PACS peut être enregistré par un notaire ou en mairie. Seules les personnes résidentes sur le territoire de la commune pourront faire enregistrer leur PACS à la Mairie de LUX.

Conditions à remplir pour conclure un PACS:

. être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),

- . être juridiquement capable (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- . ne pas être mariés ou engagés dans un PACS,
- . ne pas avoir de lien familiaux directs.

. Cadastre:

Cadastre:

Les propriétaires fonciers peuvent trouver et imprimer le document cadastral de leur propriété sur [géoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr) .

. Services:

Pharmacie:(liste non exhaustive)

Is sur Tille:

- **Pharmacie Barrière & associés** 2 avenue Carnot tél: 03 80 95 01 82,
- **Pharmacie des 3 Rivières** 2 place Général Leclerc tél: 03 80 95 52 22,
- **Pharmacie de la Tille** 36 Grande Rue tél: 03 80 95 18 38 -Marcilly sur Tille,

Selongey:

- **Pharmacie Centrale** Place des Halles tél: 03 80 75 70 52,

Fontaine-Française:

- **Pharmacie Reichenbach** 29 rue de la Maladière tél : 03 80 75 80 16.

Numéros utiles:

SOS médecins Dijon

Tél : 03 80 59 80 80

SOS mains

Tél : 03 80 70 38 38

SOS kiné

Tél : 03 80 52 19 99

Police secours

Tél : 17 (ou mobile 117)

Samu

Tél : 15 (ou mobile 115)

Pompiers

Tél : 18 (ou mobile 118)

Numéro d'urgence européen

Tél : 112

Police d'Is-sur-Tille

Tél : 03 80 74 51 53

Centre anti-poison

Tél : 03 80 29 37 97

Urgence gaz

Tél : 0 810 433 021

Urgence EDF

Tél : 0 810 333 021

Urgence service des eaux

Tél : 0 810 874 874

Accompagnement des Seniors :

La Commune de Lux participe au réseau mobilité service mis en place pour permettre aux Seniors isolés de se déplacer aisément pour aller chez le médecin, le kiné, à la pharmacie ou tout simplement faire ses courses. Toute information disponible à :

- ESCALE 21
- 14 Avenue de la Gare
- 21120 Marcilly sur Tille
- Tél : 09 84 54 37 71

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

Besoin de : faire vos courses,
vous rendre à la pharmacie, RDV chez
le médecin, le kiné...
Bénéficiez de notre service
d'accompagnement des seniors isolés.

Déplacements en minibus,
prise en charge de vos courses jusqu'à votre porte.
Service ouvert aux seniors (sous conditions de ressources)
Renseignements et inscriptions à ESCALE 21

Carsat + RSI + + IMPA

ESCALE 21
14 AVENUE DE LA GARE
21120 MARCILLY/TILLE
09 84 54 37 71



• Petit guide du propriétaire d'animaux:

Dans nos sociétés actuelles, les animaux de compagnie tiennent une place importante auprès de nous, dans un environnement qui ne leur est pas forcément adapté. Etre propriétaire d'un animal est évidemment plus contraignant en ville que dans des zones rurales.

Souvent perçus comme de véritables membres de la famille, les animaux procurent beaucoup de bonheur, mais les propriétaires doivent endosser un certain nombre de responsabilités nécessairement.

Tout un chacun a le droit de posséder un animal, comme tout un chacun a le droit de ne pas subir les nuisances de l'animal de son voisin.

C'est donc bien à chaque propriétaire de considérer que l'espace public doit être partagé, que les enfants, passants, promeneurs et tous les habitants du village en général, ont droit à la propreté, à la sécurité.

Afin d'éviter qu'un animal devienne source de nuisances, et par conséquent de conflits, c'est à son maître de faire tous les efforts nécessaires, de faire preuve de civisme et d'éducation, pour que la cohabitation se passe dans de bonnes conditions.



• Règles générales de détention d'un animal:

Il n'est pas interdit de détenir des animaux dans son logement à la condition de respecter les règles de salubrité, de sécurité pour soi et ses voisins et de non-nuisance à autrui.



* Les règles de salubrité impliquent que les locataires ou propriétaire d'un logement ne doivent pas transformer celui-ci en ménagerie, zoo ou basse-cour pouvant engendrer des maladies, des nuisances aux voisins ou des dégradations des lieux.

" Le fait d'acquérir un animal domestique ou apprivoisé implique des obligations d'ordre sanitaire : visites régulières chez le vétérinaire pour les vaccinations obligatoires.

" Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage causé par celui-ci à autrui : cela implique qu'il doit souscrire une assurance responsabilité civile pour dommages causés aux tiers.

• Animaux dangereux:



Si votre animal est susceptible de présenter un danger pour vos voisins, vous devez prendre des mesures pour prévenir le danger et éviter des accidents.

En cas d'inexécution, le Maire peut prendre un arrêté pour ordonner le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté. Les frais seront à votre charge. Après huit jours de détention, si aucune mesure n'est prise, le maire peut ordonner, après avis d'un vétérinaire, l'euthanasie de l'animal. Un voisin qui se sent menacé par la présence d'un animal dangereux, peut demander au Maire d'intervenir.

- **Chiens dangereux:**

Quels sont les types de chiens dangereux ?

- **1ère catégorie** : les chiens d'attaque tels que les Staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF, les American staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF, les Mastiff ou boerbulls, les Tosa qui ne sont pas inscrits au LOF.



- **2ème catégorie** : les chiens de garde ou de défense qui sont les Staffordshire terrier inscrits au LOF, les American staffordshire terrier inscrits au LOF, les Rottweiler, les Tosa inscrits au LOF.



Quelles sont vos obligations si vous détenez ces types de chiens ?

- Leur faire faire un vaccin antirabique,
- Depuis janvier 2000 : faire stériliser par le vétérinaire tous les chiens de 1ère catégorie,
- Prendre une assurance "responsabilité civile" pour les éventuels dommages que pourraient causer ces chiens aux tiers,
- Faire une déclaration à la mairie de détention de ces chiens,
- Eviter d'amener les chiens de 1ère catégorie dans les transports en commun, les lieux publics (sauf la voie publique, où vos chiens doivent être muselés et tenus en laisse),
- Museler et tenir en laisse vos chiens de 2ème catégorie si vous les amenez dans les transports en commun ou les lieux publics.

Qui peut détenir ces chiens ?

- Toute personne âgée au moins de 18 ans,
- Toute personne qui n'est pas majeure en tutelle, sauf autorisation spéciale du juge des tutelles,
- Toute personne n'ayant pas été condamnée pour crime ou à une peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire,
- Toute personne dont la propriété ou la garde d'un chien n'a pas été retirée.

- **Chiens et chats errants:**

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du Maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière. Après 8



jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer. Dans les départements déclarés infectés de rage, les animaux non identifiés seront euthanasiés.





Bulletin municipal de la commune de Lux. Directeur de la publication: **Renaud LEHMANN**. Rédaction: **Denis POUTEAUX**. Photos: **Denis POUTEAUX, Catherine NAZAT, Christel POUTEAUX, BIEN-PUBLIC, Muriel AVRIL**, et **commune de Lux**. Création, conception graphique, maquette: **Denis POUTEAUX**. Imprimé par **CJB Imprimerie** Saint Apollinaire. 250 exemplaires.